

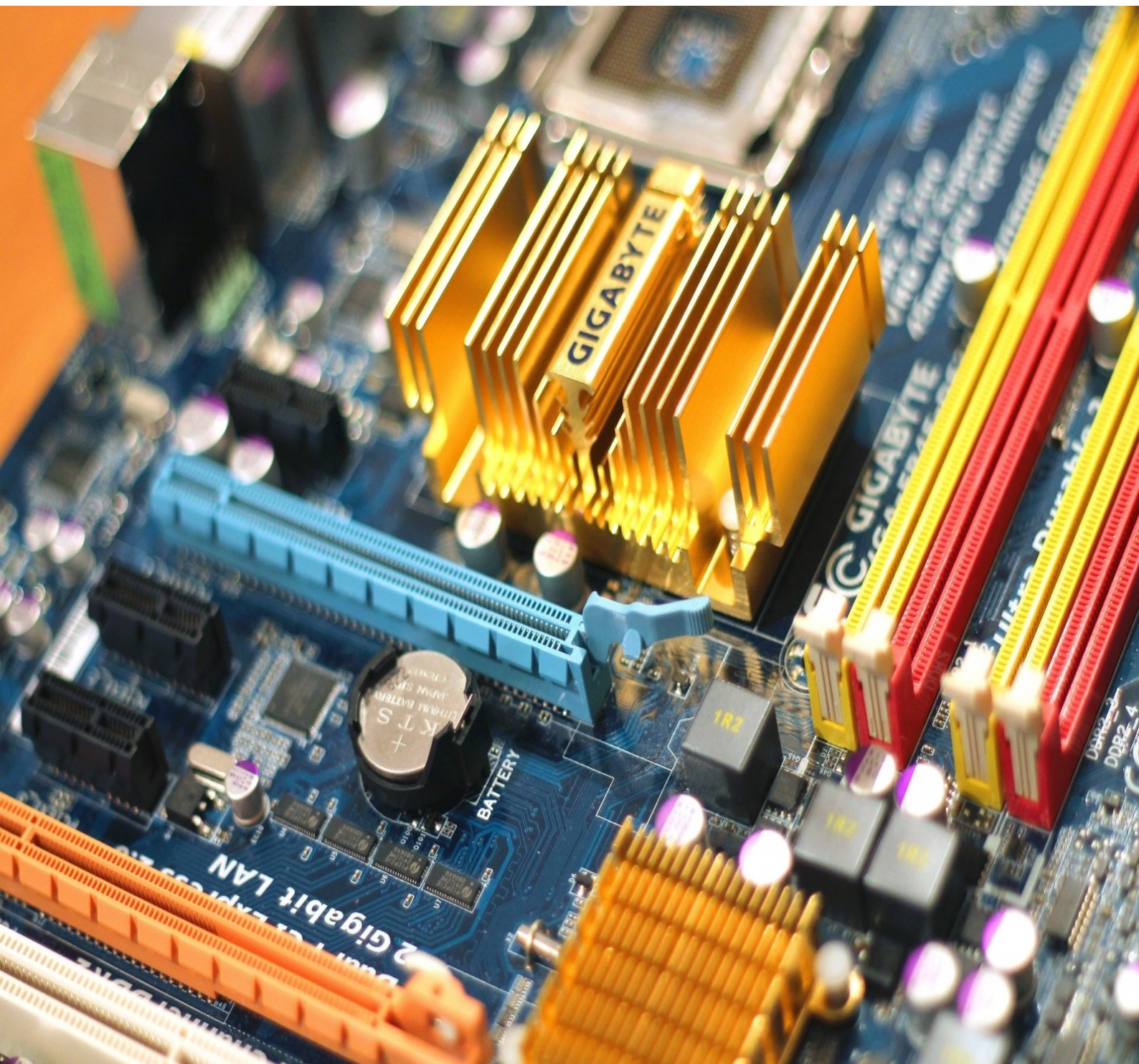


Comissão
Nacional de Eleições



L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

Rapport de l'Atelier : Praia, Cap-Vert, 22 et 23 novembre 2017





L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

Rapport de l'Atelier : Praia, Cap-Vert, 22 et 23 novembre 2017

© 2018 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
© 2018 Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres du conseil.



La version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) – Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>.

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm SUÈDE
Courriel : publications@idea.int
Site Internet : <https://recef.org>

Réseau des compétences électorales francophones
Édifice René-Lévesque, 3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5 CANADA
Courriel : recef@dgeq.qc.ca
Site Internet : <http://www.idea.int>

Graphisme : IDEA International

Créé avec Booktype: <https://www.booktype.pro>

Table des matières



Liste des acronymes	5
Résumé	6
1. Contexte	7
2. Objectifs	9
3. Participants	10
4. Rapport de l'atelier	11
5. Synthèse des travaux	20
Annexe A : Note conceptuelle	24
Annexe B : Programme de l'Atelier	28
Annexe C : Liste des participants	32
A propos des organisations	37

Liste des acronymes



CNE	Commission nationale électorale (Cap-Vert)
COMELEC	Commission des élections des Philippines
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OGE	Organisme de gestion des élections
ONG	Organisme non-gouvernemental
OSIWA	Institut Ouest-africain de la société civile

Note : Ce rapport emploie le masculin pluriel dans son sens générique dans l'unique but de ne pas alourdir le texte par des doubles occurrences systématiques.

Résumé



Cet atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux a été organisé conjointement par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) et le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), en collaboration avec la Commission nationale des élections du Cap-Vert, avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'événement a eu lieu les 22 et 23 novembre 2017 à Praia, au Cap-Vert, et a rassemblé 60 participants originaires de plus de 30 pays. Ses objectifs étaient les suivants :

- Passer en revue les tendances des dix dernières années en matière de nouvelles technologies et évaluer leur effet sur les processus électoraux ;
- Fournir aux organismes de gestion des élections (OGE) une plateforme permettant de partager les enseignements tirés de l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les élections ;
- Identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;
- Examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- Réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

Après la cérémonie d'ouverture de l'événement, les participants ont assisté à cinq ateliers portant sur les sujets indiqués ci-dessus. Ces ateliers ont été animés par 18 conférenciers, notamment des représentants de commissions électorales participantes, qui ont présenté des études de cas, ainsi que des experts en appui aux processus électoraux, qui ont réalisé des exposés.

En conclusion de l'événement, une synthèse des travaux a été présentée aux participants et approuvée par ceux-ci. Cette synthèse, résumée, constitue la conclusion du présent rapport (voir la page 20). Elle comporte quatre grandes sections, portant sur les principaux éléments retenus de cet événement : les constats généraux et les avantages du recours aux technologies dans les processus électoraux, les défis et les limites de leur utilisation, les conditions qui favorisent la réussite de leur mise en place et enfin quelques éléments de conclusion ainsi que des perspectives d'avenir.

1. Contexte



Au cours des dix dernières années, les nouvelles technologies sont devenues prépondérantes dans l'organisation des élections dans le monde. De nombreux pays se sont tournés vers différentes solutions technologiques afin d'accroître l'efficacité et la rentabilité de leurs élections mais aussi de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Les solutions proposées comprennent l'utilisation de systèmes d'information géographique servant à délimiter des frontières et créer des bureaux de vote, le recours à des bases de données sophistiquées permettant de tenir à jour les listes électorales, la transmission des résultats électoraux grâce à la technologie de la téléphonie mobile, et l'utilisation, par les électeurs, de machines électroniques pour voter. La technologie biométrique, en particulier, joue dorénavant un rôle essentiel dans un certain nombre de processus électoraux dans le monde, aussi bien pour l'inscription des électeurs que pour leur identification au bureau de vote le jour de l'élection.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus électoral suscite de l'intérêt parmi les électeurs et les professionnels du monde entier, mais aussi des inquiétudes. L'utilisation des technologies a indubitablement aidé les organismes de gestion des élections (OGE) à renforcer l'efficacité de leurs processus. La pénétration croissante d'Internet, même dans des pays en développement pauvres en infrastructures de communication, permet aux OGE de communiquer plus efficacement tant en interne qu'avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.

Les technologies jouent également un rôle croissant en faveur de l'amélioration de l'intégrité des processus électoraux et du renforcement de la confiance entre les parties prenantes. Le recours à la technologie biométrique pour l'inscription des électeurs a ainsi permis aux OGE d'améliorer la précision des listes électorales en fournissant un mécanisme permettant l'identification efficace des doublons dans le registre des électeurs. Son utilisation pour la vérification de l'identité des électeurs le jour de l'élection peut aussi contribuer à accroître la confiance dans le processus électoral. En outre, les différentes solutions technologiques, notamment le vote électronique ou le transfert des données électorales par les réseaux mobiles, offrent aux OGE des possibilités de décompte, de compilation et de transmission plus rapides des résultats électoraux. Ceci pourrait réduire le délai nécessaire à l'annonce des résultats électoraux et ainsi désamorcer d'éventuelles tensions lors d'élections serrées tout en renforçant la confiance dans le processus.

Paradoxalement, les premiers et les plus fervents adeptes des nouvelles technologies électorales sont principalement des pays parmi les plus pauvres qui, souvent, ne disposent pas d'une longue histoire de conduite d'élections démocratiques. Dans ce contexte, l'adoption de nouvelles technologies, parfois coûteuses, vise spécifiquement à répondre au déficit de

confiance entre les parties prenantes électorales. Pourtant, dans bien des cas, l'utilisation de technologies n'améliore pas nécessairement la confiance dans le processus ni ne répond au problème qu'elle est censée résoudre. Dans d'autres cas, les technologies ont été introduites sans qu'aient été menées auparavant les études nécessaires ni les phases de planification, de test, de formation et d'éducation civique, ce qui peut amoindrir la confiance accordée au processus ou augmenter le coût des élections. De nombreux OGE sont également confrontés au problème posé par l'entretien et le remplacement des logiciels et du matériel informatique, ce qui soulève des inquiétudes quant au caractère durable de certaines technologies électorales.

Le moment est venu de dresser le bilan de la rapide adoption des nouvelles technologies par les OGE au cours de la dernière décennie et de réfléchir à la façon dont ces technologies ont affecté la conduite des élections dans le monde. Les enseignements tirés des dix dernières années montrent que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de l'intégrité électorale, mais que son introduction et son utilisation doivent être fondées sur des politiques bien conçues, encadrées par les garde-fous appropriés et soutenues par une législation adaptée qui pourra répondre aux problèmes qu'elles soulèvent. À défaut, le recours aux nouvelles technologies risque d'entraîner l'érosion de la confiance du public dans les processus électoraux.

Malgré l'évolution rapide des technologies, nous sommes au moment opportun pour évaluer les tendances émergentes et pour spéculer sur la façon dont elles peuvent affecter le processus électoral au cours des dix prochaines années. Il faut examiner la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient contribuer à améliorer l'intégrité des élections et la participation électorale, et la manière dont elles peuvent être intégrées aux processus électoraux de manière durable. Par ailleurs, le sujet essentiel de la sécurité informatique est de plus en plus présent dans les discussions sur la façon d'empêcher toute interférence ou fraude électorale. Les OGE ont besoin d'échanger entre eux des stratégies et des pratiques permettant de gérer ces aspects émergents des processus électoraux.

C'est dans ce contexte que le RECEF et IDEA International ont organisé l'atelier sur l'utilisation des technologies dans les processus électoraux les 22 et 23 novembre 2017. Le présent rapport fait état des échanges tenus dans le cadre de chacun des cinq ateliers de l'événement.

2. Objectifs



L'objectif global de cet atelier était de renforcer les capacités des participants afin de veiller à ce que les NTIC contribuent au renforcement de la crédibilité et de la transparence des processus électoraux.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- passer en revue les tendances de ces dix dernières années en matière de nouvelles technologies et évaluer leur incidence sur les processus électoraux ;
- fournir une plateforme permettant aux OGE de partager les enseignements qu'ils ont tirés de l'introduction des NTIC dans les élections ;
- identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;
- examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

3. Participants



Cet atelier a accueilli 60 participants, originaires d'une trentaine de pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe, des Amériques et d'Asie, qui représentaient des organismes de gestions des élections ainsi que des organisations internationales et régionales œuvrant dans le domaine électoral. Parmi les représentants de ces dernières se trouvaient notamment des experts de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) ainsi que du Centre européen d'appui aux élections (ECES). Une liste complète des participants figure en annexe de ce rapport (voir l'annexe C).

Trois langues (le français, l'anglais et le portugais) ont été utilisées lors de l'atelier ; un service d'interprétation simultanée était disponible pour faciliter les échanges.

4. Rapport de l'atelier

L'atelier a débuté par une cérémonie d'ouverture, en présence de Mme Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert, de M. Cyrille Zogo Ondo, représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie, du professeur Adebayo Olukoshi, directeur régional pour l'Afrique et l'Asie de l'Ouest d'IDEA International, du général Siaka Sangaré, président du Réseau des compétences électorales francophones, ainsi que de M. Jorge Santos, président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert.

La cérémonie d'ouverture a été suivie de cinq ateliers, chacun animé par trois ou quatre conférenciers et modéré par l'un des participants. Les sections suivantes résument les échanges qui ont eu lieu lors de ces ateliers. Les présentations des conférenciers de cet atelier peuvent être consultées sur le site Internet du RECEF à l'adresse suivante : www.recef.org et sur le site Internet d'IDEA International à l'adresse suivante : <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/new-technologies-play-integral-role-organizing-elections>.

4.1 Atelier 1 : Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologie dans les processus électoraux

Modératrice	Conférenciers
Badrieh M. A. Al-Balbisi, secrétaire générale de l'Organisation des OGE arabes (Arab Electoral Management Bodies Organization, Arab EMBS)	<ul style="list-style-type: none">• Peter Wolf, directeur technique à IDEA International• Mathias Houankpe, administrateur du programme gouvernance politique et consolidation démocratique de l'Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (OSIWA)• Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir, directeur chargé des nouvelles technologies de l'information et de la communication de la Haute commission électorale indépendante d'Irak (IHEC)• Mike Yard, expert électoral pour l'IFES

Le premier atelier visait à dresser un état des lieux des technologies utilisées dans le cycle électoral, principalement en Afrique, mais également en Europe et en Amérique du Nord. Les échanges ont donné un aperçu des tendances observées, des enjeux et des enseignements tirés de l'utilisation des technologies.

Un rappel des moments clés de l'histoire de la technologie dans les élections a permis de constater le chemin parcouru dans le monde depuis plus de 20 ans. Mentionnons notamment que :

1. Les pionniers dans l'utilisation des machines de vote électronique ont été l'Inde puis le Brésil, à la fin des années 1980 et durant les années 1990.
2. Le début des années 2000 a été marqué par la montée en flèche de l'utilisation de ces machines avec les élections tenues aux États-Unis.
3. En 2005, l'Estonie a mis en place le vote par Internet.
4. En 2005 et 2006, la République démocratique du Congo a mené à bien l'enregistrement biométrique de ses électeurs. Un grand nombre de pays en Afrique a suivi son exemple et instauré l'utilisation des nouvelles technologies pour l'enregistrement ou l'identification des électeurs ou bien pour faciliter la transmission des résultats.
5. En 2007, des hackers, une coalition de médias et la société civile ont démontré des faiblesses dans le système de vote des machines électroniques utilisées au Pays-Bas, qui a fini par revenir au vote papier en 2008. L'Irlande a fait de même en annulant l'utilisation des machines qu'elle avait achetées.
6. En 2009, la Cour constitutionnelle d'Allemagne a déclaré la machine à voter inconstitutionnelle, car elle rend le vote inaccessible au public.

Les conférenciers ont montré que l'intégration des technologies présente certains avantages, notamment la possibilité de gagner la confiance des électeurs et d'accroître l'intégrité, l'exactitude et la transparence du processus électoral.

Une réflexion préalable doit cependant précéder la décision d'introduire une nouvelle technologie. Il faut en effet que les OGE précisent les objectifs et les besoins poursuivis par l'introduction d'une technologie, tout en tenant compte de la courte durée de vie d'une technologie et de la nécessité de la faire correspondre à la durée du cycle électoral.

Les administrations électorales doivent également prévoir les effectifs nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance des systèmes, une fois la technologie mise en place. Les conférenciers ont souligné l'importance de la formation du personnel pour l'entretien des systèmes : non seulement elle permet de régler les éventuels dysfonctionnements, mais elle facilite l'ajout de fonctionnalités et de modifications aux systèmes.

En Afrique de l'Ouest, les principaux défis demeurent la confiance des acteurs concernés, l'intégrité des processus électoraux, la qualité de la participation des citoyens et le coût des élections. Dans certains cas, les NTIC, qui gagnent en popularité, offrent des solutions pour affronter ces défis. Dans d'autres situations, les NTIC améliorent l'efficacité de la production, de l'analyse des données et réduisent les risques d'erreurs. L'utilisation de ces technologies peut également faciliter les interactions et l'échange d'informations en temps réel entre les acteurs, ce qui contribue à une transparence accrue dans la gestion du processus électoral.

L'étude de cas de l'Irak confirme ces constats. Ce pays a instauré en 2014 l'enregistrement biométrique de ses 22 millions d'électeurs en réponse aux problèmes de mise à jour de la liste électorale et de recherche des électeurs sur la liste le jour du scrutin. Cette innovation améliore l'efficacité et la sécurité. La liste électorale a ainsi constitué un bon point de départ pour l'intégration de la technologie aux processus électoraux.

Différents modèles peuvent inspirer le monde électoral pour la création des technologies, même s'ils sont issus de domaines différents. Par exemple, dans le domaine de la technologie de la consommation, des tests en série sont réalisés afin de vérifier le bon fonctionnement



d'un système, tandis que, dans le domaine aérospatial, une préparation préalable exhaustive vise à garantir la réussite d'un projet.

Par ailleurs, il est plus prudent de résister à l'attrait des technologies complexes, car les méthodes les plus simples demeurent souvent les plus efficaces. Ainsi, en Allemagne, l'exigence que tout citoyen comprenne la technologie utilisée et son fonctionnement a été inscrite dans la Constitution, empêchant la mise en place de technologies trop complexes.

Les NTIC offrent un vaste potentiel. Néanmoins, bien que ces technologies permettent à certains égards de résoudre divers problèmes de gestion des élections, elles doivent être utilisées avec prudence, sans négliger la synergie essentielle avec les méthodes traditionnelles. Enfin, il faut garder des attentes réalistes par rapport aux nouveaux systèmes, tout en tenant compte des modifications législatives et des nouvelles procédures qui découlent de l'intégration des technologies au processus électoral.

4.2 Atelier 2 : Utilisation des technologies lors des élections, à moyen terme et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'incidence totale sur le processus électoral dans le temps

Modérateur	Conférenciers
Hery Rakotomanana, Président de la Commission électorale nationale indépendante de Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Al. A Parreno, membre de la Commission des élections des Philippines Général Siaka Sangaré, délégué général des élections du Mali et président du RECEF Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert Elmano Amancio De Sa Alves, conseiller au Département des technologies de l'information et des communications du Tribunal supérieur électoral du Brésil

L'introduction des technologies de l'information et des communications dans les processus électoraux a grandement influencé leur évolution : la planification des cycles électoraux s'en est retrouvée parfois plus complexe, le coût de l'organisation des élections a augmenté et l'octroi d'importants contrats à des entreprises internationales fait désormais partie de la réalité de plusieurs pays. Le deuxième atelier visait à échanger sur l'utilisation des technologies lors des élections à moyen et long terme et à dresser un bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'incidence totale de cette pratique sur le processus électoral. Cet atelier avait pour objectif d'identifier des principes fondamentaux à respecter afin d'assurer l'intégrité du processus électoral et de renforcer la confiance des acteurs en vue d'une introduction des technologies efficace et durable.

Les Philippines utilisent depuis 20 ans la technologie lors de leurs élections ; les premières élections automatisées au niveau national ont eu lieu en 2010. Le contexte particulier de ce pays, dont les 54 millions d'électeurs sont répartis sur plus de 7000 îles, pose des défis de taille pour la commission électorale. Cette étude de cas a montré l'importance d'établir un cadre légal rigoureux lors des travaux menant à l'introduction de la technologie.

La commission électorale des Philippines a fait face à des contestations judiciaires au cours des dernières années. Cette situation a amené le pays à mettre en place un comité indépendant d'évaluation des technologies de manière à susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes. Par ailleurs, différentes dispositions légales assurent une certaine flexibilité des échéanciers et des modalités des technologies mises en place. L'élaboration de dispositions liées à l'éducation et à la participation des acteurs joue également un rôle essentiel pour la création d'un cadre légal pour ces technologies : ces dispositions ont en effet pour objectif de

garantir que les électeurs et les partis politiques comprennent les technologies utilisées. D'autres dispositions prévoient aussi la révision des codes sources par les parties prenantes ou par un tiers.

L'introduction des technologies doit respecter le niveau de développement des pays et ne peut résoudre une crise de confiance dans le système électoral ou entre les parties prenantes. Ainsi, la biométrie, souvent perçue comme une panacée, est dispendieuse et ne peut pallier tous les problèmes d'une liste électorale.

Au Mali, les problèmes liés à l'établissement d'une liste électorale ont été résolus par la mise en place d'un état civil fiable. Depuis 2003, le gouvernement malien a commencé à moderniser l'état civil et a mis en place une carte d'identification unique, la carte NINA. Cette dernière est devenue la carte d'identité de l'électeur en 2013, à la suite de la constitution du fichier biométrique qui inclut les photographies faciales et les empreintes digitales numérisées de tous les électeurs. Malgré certaines faiblesses, liées notamment à la sécurité, aux dégradations ou encore à des erreurs de saisie, la carte NINA a contribué à crédibiliser les élections. Le fichier électoral biométrique a aidé à améliorer plusieurs éléments du processus électoral, dont l'élimination des doublons de la liste et le respect du nombre maximum d'électeurs par bureau de vote (500 électeurs). Des modifications restent à prévoir en vue du prochain cycle électoral, ce qui illustre la nécessité d'évaluer les systèmes introduits afin d'y apporter les ajustements nécessaires.

Le Cap-Vert, pour sa part, a introduit dans sa loi des dispositions concernant l'utilisation des technologies, notamment pour l'inscription des électeurs, pour la gestion des scrutins et des résultats, ainsi que pour mener des actions d'éducation civique pour les citoyens. En 2008, des critiques sur la qualité de la liste d'électeurs informatisée ont conduit la commission électorale à procéder à un recensement biométrique des électeurs et à créer une base de données nationale. Ceci a permis de diminuer considérablement les erreurs d'identification des électeurs et de contribuer à crédibiliser les fichiers électoraux. Le coût élevé de l'entretien des machines et de l'actualisation des logiciels présentent toutefois des défis.

Par ailleurs, la législation du Cap-Vert prévoit depuis 1999 la possibilité d'utiliser le vote électronique et l'identification biométrique de l'électeur lors du vote. Ces modalités n'ont toutefois pas encore été mises en place, car les conditions nécessaires pour une introduction réussie de ces technologies, dont la recherche d'un consensus des parties prenantes, ne sont pas réunies pour l'instant.

Le Brésil utilise depuis près de 20 ans des technologies à différentes étapes de son processus électoral, qui fait intervenir un peu plus de 144 millions d'électeurs, près de 500 000 candidats et 2,4 millions d'agents électoraux à chaque élection. La lenteur du processus manuel et le nombre élevé d'erreurs causées par l'intervention humaine font partie des raisons pour lesquelles le pays s'est tourné vers les technologies. Cette automatisation, notamment l'introduction d'urnes électroniques et le recours à la biométrie pour l'identification des électeurs, a été réalisée progressivement, selon les plans élaborés par la commission électorale, qui a opté pour une solution conçue spécifiquement pour le pays après analyse des coûts et des bénéfices.

Le choix d'une solution sur mesure, qui garantit que l'OGE maîtrise les technologies utilisées, constitue une protection contre la fraude. Les logiciels et les technologies élaborés ont en effet été adaptés aux besoins spécifiques liés à la situation et au contexte juridique du pays. En dépit de tous ces avantages, le public manque encore de confiance envers les technologies utilisées lors des élections, notamment concernant la sécurité du processus.

4.3 Atelier 3 : Le processus décisionnel concernant l'adoption de nouvelles technologies dans le processus électoral : étude de



faisabilité, évaluation des besoins, de la sécurité et d'autres facteurs permettant de prendre une décision

Modératrice	Conférenciers
Catherine Lagacé, secrétaire générale pour le Directeur général des élections du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Karine Morin, chef de cabinet à Élections Canada • Ulrich Freyer, commissaire à la Commission électorale de Namibie • M^e Amadou Salif Kébé, président de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée • Christian-Alexandru Leahu, chef du département législatif de l'Autorité électorale permanente de Roumanie

Cet atelier avait pour but d'échanger sur le processus décisionnel menant à l'introduction d'une nouvelle technologie dans le processus électoral. Dans certains pays, des technologies ont été mises en place sans étude préliminaire, ce qui a parfois provoqué une diminution de la confiance dans les processus électoraux.

Le projet d'amélioration des processus sur les lieux de scrutin au Canada illustre l'importance des différentes étapes d'un tel processus décisionnel. La première de ces étapes a consisté à analyser le modèle de vote en place et à évaluer son efficacité. Cette analyse a permis de constater que les bureaux de vote étaient jugés inefficaces, que les électeurs ressentaient une insatisfaction croissante face aux temps d'attente et que le personnel électoral subissait des conditions de travail difficiles.

L'étape suivante a été de cerner les besoins et les objectifs avant d'évaluer l'efficacité du modèle envisagé. Cette analyse cherchait à vérifier que l'automatisation du processus envisagée serait la meilleure solution pour réduire le temps d'attente et pour améliorer les conditions de travail du personnel électoral.

La consultation des parties prenantes constitue également une étape importante du processus décisionnel afin de susciter l'adhésion. Au Canada, le Parlement a ainsi été consulté afin de vérifier l'acceptation du projet et d'adapter ce dernier le cas échéant.

En 2014, la Namibie a été le premier pays d'Afrique australe à mener des élections par vote électronique. L'introduction du vote électronique a été précédée d'une évaluation du contexte et d'une étude sur le terrain du cas de l'Inde. Par ailleurs, différentes consultations menées sur une période de 10 ans ont permis de susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes. Ces consultations ont joué un rôle essentiel car l'absence de confiance des parties prenantes envers la technologie utilisée complexifie la tâche des OGE pour l'automatisation du processus électoral.

Par ailleurs, le temps investi dans des essais de prototypes est essentiel pour proposer des modifications législatives : ces essais permettent en effet de réaliser des ajustements avant de soumettre une proposition finale. La formation des agents électoraux et l'éducation des électeurs constituent, tout autant que la planification d'un plan de secours, des conditions essentielles à la réussite du processus décisionnel. Un exemple de plan de secours est l'utilisation lors des élections en Namibie d'un « récépissé de vote », système de vérification pour chaque vote qui permet de procéder à un audit de l'élection.

Une fois les étapes préalables réalisées, il peut être utile de mettre en place un processus d'approvisionnement public, comme l'a illustré le cas du Canada.

Les produits et les services proposés par les fournisseurs peuvent grandement aider les OGE à organiser les élections. Mais la prolifération des fournisseurs dans le domaine électoral soulève certains problèmes, en raison de l'ampleur de l'offre de services. En ce sens, les OGE doivent identifier clairement les problématiques et les améliorations souhaitées afin de choisir des solutions adaptées.

Certains facteurs politiques, juridiques, techniques et financiers doivent être pris en considération pour le choix d'un fournisseur afin de préserver l'intégrité, la neutralité et l'indépendance de l'OGE, comme l'a montré l'expérience de la Guinée. En temps de crise, l'importance du dialogue entre différentes parties prenantes fait partie des facteurs politiques qui influencent le choix de la technologie et le délai de sa mise en œuvre. Ce choix est ensuite encadré par un appel d'offres, qui expose les aspects techniques et financiers essentiels que doivent respecter les fournisseurs, notamment les enjeux liés à la sécurité, à la rentabilité, à l'exactitude des résultats et à la protection des données personnelles. Enfin, le choix du fournisseur doit également s'appuyer sur un cadre juridique et institutionnel et être réalisé de manière transparente.

Par ailleurs, les enjeux politiques et juridiques liés à la sécurité informatique et technologique du processus électoral constituent des aspects non négligeables du processus décisionnel. Selon le contexte, la sécurité informatique peut en effet représenter soit un frein à l'informatisation électorale soit un catalyseur de la réforme électorale.

De nos jours, la désinformation et les questions liées à la sécurité informatique risquent de fragiliser la mise en place d'une technologie, car la perception de menaces en matière de sécurité masque parfois la réalité. Dans ce contexte, l'OGE doit redoubler d'efforts pour informer les parties prenantes et susciter leur adhésion. Par exemple, en Roumanie, toutes les initiatives concernant la mise en place du vote électronique en tant que méthode alternative de vote ont été rejetées parce que les électeurs n'avaient pas confiance en cette méthode et que la vulgarisation des aspects de sécurité du système posait problème.

Les efforts investis dans une stratégie de gestion des risques prévisionnelle et dans la protection des infrastructures et des données personnelles représentent donc des éléments non négligeables pour la réussite de l'introduction d'une technologie dans le processus électoral et doivent être intégrés dans le processus décisionnel.

4.4 Atelier 4 : Processus d'approvisionnement en technologies et renforcement des capacités nationales pour la gestion et l'entretien des solutions technologiques

Modérateur	Conférenciers
Thiago Fini Kanashiro, conseiller principal pour la gestion électorale, Tribunal supérieur électoral, Brésil	<ul style="list-style-type: none"> • Mohamed Ould N'Tilitt, Directeur de l'informatique et du fichier électoral à la CENI de Mauritanie • Sébastien Allard, directeur des ressources informationnelles pour le Directeur général des élections du Québec • Mahmood Zain, directeur chargé des nouvelles technologies de l'information et de la communication à la Commission électorale nationale de la Jordanie

Après avoir décidé d'introduire une technologie dans le processus électoral, l'OGE doit déterminer l'option optimale en termes d'efficacité et de coût. En effet, l'automatisation de certaines étapes du cycle électoral n'est pas forcément la meilleure solution. La réussite de la mise en place d'une nouvelle technologie demande aussi une solide planification de la part de l'OGE. Cet atelier visait à mieux comprendre les principes et les règles du processus d'approvisionnement et à présenter les bonnes pratiques en la matière, qui assurent l'acquisition d'une expertise interne et l'entretien de la technologie entre les cycles électoraux.

La décision de mettre en place des technologies dans le cycle électoral nécessite la tenue d'un dialogue progressif et consensuel, comme en Mauritanie. Cet échange préalable vise à cerner les besoins spécifiques en matière de technologie, à identifier les éléments du cycle électoral qui pourraient être automatisés et, dans certains cas, à intégrer ces éléments au plan stratégique de la commission électorale. Les appels d'offres publics permettent ensuite de



comparer différentes offres afin de garantir que les fournisseurs répondent aux besoins. Ils assurent ainsi la transparence, l'équité et la compétitivité du processus d'approvisionnement.

Dans ce processus, il est souvent intéressant pour les commissions électorales de miser sur leur expertise interne. Par exemple, en Mauritanie, la commission électorale, tirant parti de l'expertise de ses 80 ingénieurs en informatique, a économisé près de 15 fois le montant demandé par des fournisseurs externes. Pour sa part, le Québec a opté pour l'acquisition d'une expertise interne, sollicitant l'appui de fournisseurs externes uniquement en cas de besoins plus spécialisés. Ainsi, depuis 2010, aucun contrat de type « clés en main » n'a été passé. Les firmes n'agissent donc jamais seules et la charge du projet demeure toujours entre les mains de l'organisation, ce qui garantit son indépendance et son intégrité.

Le cas de la Mauritanie a aussi mis en lumière l'importance de ne pas négliger les efforts pour susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes, malgré les avantages de l'élaboration de technologies en interne. Il est notamment impératif de convaincre les partis politiques de la fiabilité de la solution technologique mise en place et du fait qu'elle respecte les normes internationales du secteur.

Afin de mettre en œuvre le projet d'intégration des technologies en toute transparence et de s'assurer de son succès, il est essentiel de prévoir des efforts pour bien informer les acteurs concernés. En Mauritanie, l'OGE a ainsi diffusé sur son site bilingue une présentation de la mission de la commission ainsi que son cadre légal. De plus, la commission a vulgarisé les procédures afin de développer les compétences du personnel électoral. Des efforts ont également été mis en œuvre pour éduquer les citoyens à ce sujet. La Jordanie a par ailleurs prévu la mise en place d'une caméra permettant aux différents acteurs de surveiller l'ouverture de l'urne, dans l'objectif d'assurer la transparence des processus. La commission électorale de Jordanie a également instauré un système d'information géographique afin d'assigner à chaque électeur un bureau de vote.

L'étape de la planification de la mise en place de la technologie est essentielle : le temps qui y est investi permet de réaliser des économies et de gagner en efficacité. Cette étape anticipe les obstacles à prendre en compte et planifie le développement de l'expertise interne ainsi que le transfert des connaissances.

L'intégration de certaines clauses dans les contrats passés avec les fournisseurs est essentielle pour assurer le succès du contrat et le bon déroulement d'un projet. Ces clauses portent notamment sur la formation sur la technologie à mettre en œuvre, sur le soutien et le dépannage proposés par le fournisseur ainsi que sur l'accès à la documentation relative au fonctionnement de la solution choisie. Le contrat doit également planifier les grands jalons du projet, définir les modalités de l'entretien de la solution après sa mise en place et instaurer des garanties de fonctionnement du système.

Enfin, l'introduction d'une technologie dans le processus électoral présente certes des avantages, mais aussi des difficultés ; bien que la commission en ait la responsabilité, elles sont parfois hors de son contrôle. Par exemple, la Jordanie a dû faire face à du sabotage délibéré de génératrices et de câbles. Cependant, grâce à une planification solide et un plan d'urgence, certains problèmes liés à la mise en place de la technologie peuvent être évités. Ainsi, dans le contexte jordanien, tous les bureaux de vote et centres de vote sont connectés à une base de données située au bureau principal de la commission électorale et des infrastructures de sauvegarde sont installées dans un autre lieu en cas de problèmes techniques avec les infrastructures principales.

Un projet d'introduction d'une technologie dans le processus électoral, qu'il soit élaboré en interne par un OGE ou sous-traité à des fournisseurs, nécessite donc une planification efficace et un plan de secours solide.

4.5 Atelier 5 : Élections et technologie dans la prochaine décennie : tendances émergentes et innovations

Modératrice	Conférenciers
Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert	<ul style="list-style-type: none"> Fabio Bargiacchi, directeur exécutif du Centre européen d'appui aux élections (ECES) Issa SALL, commissaire à la Commission électorale nationale autonome du Sénégal Melanie du Plessis, directrice chargée des nouvelles technologies de l'information et de la communication de la Commission électorale de l'Afrique du Sud

Cet atelier avait pour but d'échanger sur l'avenir de certaines technologies et de présenter les tendances émergentes et les innovations.

Les principes des élections demeurent les mêmes, mais au fil du temps, les NTIC sont de plus en plus utilisées pour la gestion des élections et l'administration des élections évolue. Les États, affectés par ces changements, doivent s'adapter à cette nouvelle réalité.

Le renforcement de l'expertise interne semble être une solution efficace et un gage de réussite dans plusieurs situations. En effet, l'élaboration d'une solution informatique interne simplifie le suivi du système, permet à l'OGE de ne dépendre de personne pour sa maintenance et facilite les modifications. Cette expertise interne garantit ainsi plus d'autonomie et de flexibilité.

L'acquisition d'une expertise interne a prouvé son efficacité lors de l'introduction d'une technologie dans le processus de vote au Sénégal. Le choix du partenaire technique pour la mise en place de nouvelles technologies a contribué à l'appropriation progressive des technologies par la commission et à sa maîtrise de celles-ci.

Les technologies peuvent améliorer les processus électoraux ; cependant, leur mise en place nécessite du temps et de la prudence. Il ressort des différentes expériences que l'adhésion à la nouvelle technologie est une condition nécessaire au succès des différents projets et à la réalisation des objectifs. L'informatisation des pièces d'identité nationale au Sénégal, à la fin des années 1970, n'a pas permis d'éviter les contestations politiques des listes électorales. Cependant, au début des années 1990, des réformes ont mené à l'élaboration d'un code électoral consensuel, grâce auquel les résultats des élections n'ont pas été remis en cause depuis 1993.

La meilleure solution ne consiste toutefois pas toujours à informatiser le processus de vote. Ainsi, au Sénégal, la documentation au bureau de vote demeure en format papier. Le vote ainsi que le recensement se font manuellement et il n'est pas prévu d'automatiser ces étapes du cycle électoral. Cette décision s'explique par un souci de transparence du processus et par l'importance de préserver la confiance des parties prenantes. Pour ces raisons, les opérations de comptage et d'inscription se réalisent devant les parties prenantes, en toute transparence. De même, en Afrique du Sud, la création d'un « comité de liaison de partis politiques », qui participe à toutes les étapes du cycle électoral, assure un processus ouvert et transparent.

D'autres bonnes pratiques contribuent à la réussite de la mise en place d'une technologie. Par exemple, les OGE peuvent mener des études de faisabilité, participer à des visites d'étude pour connaître les pratiques existantes, échanger avec leurs pairs et procéder à des projets pilotes. Ces initiatives appuient l'élaboration et la planification du projet.

Par ailleurs, les OGE doivent s'assurer que ce ne sont pas les intérêts de fournisseurs ou de bailleurs de fonds qui motivent la mise en place d'une solution technologique, qui devrait être progressive et menée conformément aux cadres juridiques nationaux.



Enfin, les OGE ont le choix parmi une large gamme de nouvelles technologies. L'utilisation de systèmes d'information géographique représente ainsi une innovation intéressante. En Afrique du Sud, ce système a permis de fixer les limites des territoires et des bureaux de vote, approuvées par les comités de liaisons des partis politiques. Il a également contribué à la collecte de données relatives au vote, classées notamment par âge, par sexe et par regroupements politiques, ainsi qu'à la création d'un atlas des résultats par bureau de vote ou en fonction d'autres divisions géographiques.

Enfin, la technologie n'est pas la preuve du niveau de « développement » d'un pays. Elle ne doit pas être une fin en soi, compliquer le processus ni être difficile à comprendre par les acteurs concernés et le public en général. En outre, et c'est l'une des principales difficultés, il faut qu'elle tienne compte des différences entre les démocraties, de leur contexte économique et de leur niveau de développement, et qu'elle soit utilisée de manière rentable et durable. Ainsi, il n'existe pas de solution universelle : la technologie doit répondre aux besoins propres à chaque situation.

5. Synthèse des travaux



Cette section expose les principales conclusions présentées en clôture de l'événement, classées selon les quatre axes suivants :

- les constats généraux et les avantages du recours aux technologies dans les processus électoraux ;
- les défis et les limites de leur utilisation ;
- les conditions qui favorisent la réussite, l'efficacité et la durabilité de leur utilisation ;
- quelques éléments de conclusion ainsi que des perspectives d'avenir.

5.1 Constats généraux et avantages du recours aux technologies dans les processus électoraux

L'utilisation des technologies dans les processus électoraux varie d'un pays à l'autre. Dans le cadre de cet atelier, l'ensemble des présentations a permis de constater que les technologies offrent des avantages indéniables et que leur potentiel est loin d'être épuisé. Elles méritent toute l'attention des praticiens et des experts du domaine électoral.

L'intégration des technologies dans les processus électoraux peut également accroître la confiance des électeurs et contribuer à l'intégrité, à l'exactitude et à la transparence du processus électoral. Dans certains cas, le recours aux technologies améliore la rapidité d'exécution et réduit les risques d'erreurs dans différents aspects du cycle électoral. Il facilite aussi les interactions et l'échange d'informations en temps réel entre les parties prenantes.

5.2 Les défis et les limites de l'utilisation des technologies

Malgré les avantages liés à l'utilisation des NTIC dans les processus électoraux, ses défis et ses limites imposent la prudence.

L'OGE doit évaluer le rapport entre coûts et bénéfices avant de choisir une technologie et tenir compte du fait qu'il n'existe pas de solutions universelles. En effet, le niveau de développement de chaque pays, son contexte social et politique, sa géographie et sa superficie représentent des facteurs à prendre en considération. Par exemple, les Philippines, qui comptent plus de 7 000 îles, ont dû tenir compte de cette particularité géographique lors de l'introduction de technologies dans le processus électoral.



Enfin, la technologie n'est pas toujours la solution à privilégier ni ne constitue une fin en soi. Elle ne peut pas non plus prévenir ni régler les crises politiques ou sociales. Elle atténue néanmoins les risques que de telles crises se produisent. De plus, la fiabilité des machines, le secret du vote et la sécurité demeurent des enjeux à surveiller, tout comme la durée de vie d'une technologie et sa correspondance avec la fréquence du cycle électoral.

5.3 Conditions favorisant la réussite, l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des technologies

Les expériences nationales présentées dans le cadre de cet atelier, notamment celles de l'Irak et du Brésil, ont souligné la nécessité d'une planification soignée préalable à la mise en place d'une nouvelle technologie. La planification est en effet essentielle pour prévoir les obstacles et renforcer l'expertise interne. L'expérience du Québec montre qu'investir dans cette étape cruciale permet d'économiser du temps et de réduire les coûts à long terme.

La réussite de l'introduction d'une technologie dans le processus électoral va de pair avec un cadre légal solide, comme le prouve le cas des Philippines : en l'absence d'un tel cadre, l'OGE se retrouve vulnérable face aux éventuelles contestations des parties prenantes.

Même si une loi encadre la mise en place d'une technologie, il est parfois plus prudent de la retarder lorsque les conditions de réussite ne sont pas réunies, comme l'ont fait le Mali et le Cap-Vert. Il est en effet essentiel de mettre en place les conditions idéales pour susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes avant d'introduire des nouvelles technologies. Au Brésil, des mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation, tels qu'un comité d'évaluation technique indépendant et la révision du code source par un tiers, ont été instaurés afin de contribuer à la transparence du processus. Par ailleurs, afin de susciter l'adhésion des acteurs concernés, il est essentiel d'encourager leur participation, mais aussi de vulgariser et de diffuser les informations concernant la technologie.

Le succès de l'introduction d'une technologie dépend aussi de l'évaluation du rapport entre son coût et ses bénéfices. L'identification préalable des problématiques rencontrées et des améliorations souhaitées permet de dégager les solutions optimales pour chaque situation. L'exemple du Canada illustre l'importance de bien cerner les problématiques et les objectifs à atteindre. Il s'agit, en substance, de bien identifier les étapes du cycle électoral qui méritent d'être automatisées afin de maximiser les gains.

L'évaluation du rapport entre le coût d'une technologie et ses bénéfices doit tenir compte des coûts liés aux essais de systèmes, qui doivent être menés régulièrement, à l'entretien de ces systèmes et à leur mise à jour, mais aussi des coûts d'entreposage et de renouvellement de l'équipement. Par ailleurs, les administrations électorales doivent vérifier qu'elles possèdent les effectifs nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance des systèmes. C'est pour cette raison que le Brésil et l'Irak ont préféré acquérir une expertise interne.

Lorsqu'un partenaire externe est indispensable, il doit être choisi avec le plus grand soin, en respectant les principes et règles fondamentaux du processus d'approvisionnement. Lors d'un appel d'offres, il peut être nécessaire de consulter les parties prenantes du processus électoral, comme l'ont montré les exemples présentés par la Namibie et le Canada. La transparence du processus d'approvisionnement est essentielle afin de justifier les choix des OGE et de préserver leur indépendance et leur intégrité. Pour ce faire, les contrats peuvent inclure des clauses garantissant le transfert d'expertise et de connaissances. Dans tous les cas, les OGE doivent demeurer maîtres d'œuvre durant tout le processus, comme l'a prouvé l'exemple du Québec.

L'acquisition d'une expertise interne peut constituer une solution intéressante pour réduire les coûts. Cependant, même dans ce cas, la mise en place de conditions propres à susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes demeure essentielle. L'exemple de la Mauritanie qui a fait le choix de l'expertise interne, est particulièrement intéressant : son

OGE a prouvé auprès des acteurs concernés que la solution choisie est fiable et respecte les normes internationales en matière d'élections. Il a ainsi démontré que l'élaboration et la mise en place d'une technologie ne nécessitent pas obligatoirement l'intervention d'une entreprise privée.

Compte tenu de la durée de vie limitée des technologies, il peut être intéressant d'utiliser une même technologie pour plusieurs étapes du cycle électoral et d'explorer les possibilités de partage d'équipements entre les pays d'une même région. Il est alors essentiel de mener une réflexion globale, sans se restreindre au seul processus électoral. Par exemple, le Mali a choisi de réformer son registre de l'état civil afin d'élaborer une liste électorale adéquate et consensuelle.

Il est nécessaire de réaliser des tests et de documenter le modèle proposé avant la mise en place d'une technologie. La Namibie a ainsi instauré une technologie après 10 ans de consultations, de tests et de réajustements de prototypes.

L'étude de cas de la Roumanie a souligné l'importance des efforts de mise en place d'une stratégie de gestion des risques prévisionnelle afin de protéger les infrastructures, de lutter contre les menaces informatiques et d'assurer la sécurité des données personnelles. Il est donc crucial de prévoir des plans de relève efficaces.

5.4 Éléments de conclusion et perspectives d'avenir

Finalement, malgré leurs faiblesses, les technologies peuvent, grâce à leurs avantages, contribuer de manière significative à l'amélioration des processus électoraux. Leur mise en place exige donc de faire preuve de patience et de prudence pour pallier leurs insuffisances. La décision d'instaurer l'utilisation d'une nouvelle technologie dans le processus électoral doit ainsi être guidée par une étude préalable qui en précise les objectifs et les besoins ; il faut également envisager les modifications législatives et les nouvelles procédures qui résultent de la mise en place d'une technologie.

Tous les acteurs doivent participer à l'instauration de l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus électoral afin de garantir la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Cela contribue au renforcement de la crédibilité et de la transparence du processus.

Il est également indispensable de mettre l'accent sur la sécurité informatique du système, notamment en veillant à sa protection contre le piratage et autres formes d'intrusion. Cela empêche les fraudes électorales et assure la crédibilité des élections.

De plus, l'entretien et la maintenance des systèmes installés sont essentiels pour utiliser efficacement une nouvelle technologie. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de personnel formé et compétent ; cela permet non seulement de résoudre les éventuels dysfonctionnements des systèmes, mais aussi de leur ajouter de nouvelles fonctionnalités et de les modifier.

Par ailleurs, il est impératif de respecter le niveau de développement du pays ainsi que ses réalités géographiques, politiques et sociales. L'efficacité de l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus électoral dépend de leur adéquation à ces réalités fondamentales.

Enfin, divers facteurs, tels que la courte durée de vie d'une technologie et la nécessité de la faire correspondre à la durée du cycle électoral doivent également être pris en compte. Il est également important de veiller à la synergie entre les moyens de vote traditionnels et les nouvelles technologies mises en place.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, plusieurs présentations ont abordé des éléments liés à la communication avec les électeurs et les partis politiques : il est d'une importance stratégique d'exploiter les possibilités qu'offrent les médias sociaux, les téléphones multifonction et Internet dans ce domaine.



Le potentiel des données ouvertes mérite également d'être exploré. L'exemple de l'Afrique du Sud a ainsi montré clairement les possibilités offertes par les systèmes d'information géographiques dans le contexte électoral. Enfin, la technologie de la chaîne de blocs, qui sert au stockage et à la transmission d'informations, constitue elle aussi un domaine digne d'intérêt.

Pour finir, bien que les technologies électorales représentent un secteur à part entière, elles peuvent s'inspirer d'autres secteurs technologiques.

En conclusion, les technologies de l'information vont prendre une importance croissante dans les processus électoraux à l'avenir. Il faut donc les prendre en compte, au risque de se retrouver dépassé.

Annexe A : Note conceptuelle



Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux : Évaluer les expériences sur plusieurs cycles électoraux

Praia, Cap-Vert, 22 et 23 novembre 2017

1. Introduction

Au cours des dix dernières années, les nouvelles technologies sont devenues prépondérantes dans l'organisation des élections dans le monde. Un certain nombre de pays se sont tournés vers diverses solutions technologiques dans le but de tenir des élections plus efficaces, plus rentables et de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Les solutions proposées comprennent l'utilisation de systèmes d'information géographique pour délimiter des frontières et créer des bureaux de vote, l'utilisation de bases de données sophistiquées pour tenir à jour les listes électorales, l'utilisation de la technologie mobile pour transmettre les résultats électoraux, et l'utilisation, par les électeurs, de machines électroniques pour voter. La technologie biométrique, en particulier, a pris une large place dans un certain nombre de processus électoraux dans le monde, dans l'inscription des électeurs ainsi que dans l'identification des électeurs potentiels au bureau de vote le jour de l'élection.

L'introduction NTIC dans le processus électoral suscite l'intérêt, mais aussi des inquiétudes, parmi les électeurs et les professionnels partout dans le monde. L'utilisation des technologies a indubitablement aidé les organismes de gestion des élections (OGE) à renforcer l'efficacité de leurs processus. La pénétration croissante d'internet – même dans des pays en développement pauvres en infrastructures de communication – permet aux OGE d'être plus efficaces tant dans leur communication interne qu'avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.

De plus en plus, les technologies jouent également un rôle dans l'amélioration de l'intégrité des processus électoraux et dans le renforcement de la confiance entre les parties prenantes. L'utilisation de la technologie biométrique dans l'inscription des électeurs a permis aux OGE d'améliorer la précision des listes électorales en fournissant un mécanisme permettant l'identification efficace des doublons dans le registre des électeurs. L'utilisation de la technologie biométrique pour vérifier l'identité des électeurs le jour de l'élection peut également contribuer à améliorer la confiance dans le processus électoral. De même, les technologies offrent aussi aux OGE des possibilités de décompte, de compilation et de transmission plus rapides des résultats électoraux grâce à des modalités telles que le vote



électronique ou le transfert de données électorales via les technologies mobiles. Ceci permet d'annoncer les résultats électoraux plus rapidement et ainsi de désamorcer d'éventuelles tensions dans des élections serrées tout en renforçant la confiance dans le processus.

Paradoxalement, les premiers et les plus fervents adeptes des nouvelles technologies électorales sont principalement des pays parmi les plus pauvres qui, souvent, ne disposent pas d'une longue histoire de conduite d'élections démocratiques. Dans ce type de contexte, l'adoption de nouvelles technologies, parfois coûteuses, vise spécifiquement à répondre au déficit de confiance entre les parties prenantes électorales. Pourtant, dans bien des cas, l'utilisation de technologies n'améliore pas nécessairement la confiance dans le processus ni ne répond au problème qu'elle est censée résoudre. Dans d'autres contextes, les technologies ont été introduites sans qu'aient été menées auparavant les études nécessaires, les phases de planification, de test, de formation et d'éducation civique – ce qui peut résulter dans une confiance moindre dans le processus et/ou dans des coûts supplémentaires pour le budget des élections. De nombreux OGE sont aussi confrontés au défi que représentent l'entretien et le remplacement des logiciels et du matériel informatique, ce qui soulève des inquiétudes quant au caractère durable de certaines technologies électorales.

Considérant la rapide adoption des nouvelles technologies par les OGE au cours de la dernière décennie, le moment est venu de faire le bilan et de réfléchir à la façon dont les technologies ont affecté la conduite des élections dans le monde. Les leçons tirées des dix dernières années montrent que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de l'intégrité électorale, mais que son introduction et son utilisation doivent être basées sur des politiques bien conçues, encadrées par les garde-fous appropriés et soutenues par une législation adaptée qui pourra répondre aux problèmes qu'elles soulèvent. À défaut, les applications technologiques peuvent mener à l'érosion de la confiance du public dans les processus électoraux.

Bien que les technologies constituent un domaine qui change rapidement, nous sommes au moment opportun pour évaluer les tendances émergentes et pour spéculer sur la façon dont elles peuvent affecter le processus électoral au cours des dix prochaines années. Il faut examiner la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient contribuer à améliorer encore l'intégrité des élections et la participation électorale, et la façon dont elles peuvent être intégrées dans le processus de manière durable. De même, la cybersécurité est un sujet important qui émerge dans les discussions sur la façon d'empêcher toute interférence ou fraude électorale. Les OGE ont besoin d'échanger entre eux des stratégies et des pratiques permettant de gérer certains de ces aspects émergents.

C'est pour réfléchir à ces questions cruciales que les partenaires organisateurs tiendront un atelier sur « l'Utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux » au Cap-Vert les 22 et 23 novembre 2017.

2. Objectifs

L'objectif global de cet atelier consistera à renforcer les capacités des participants afin de s'assurer que les TIC contribuent au renforcement de la crédibilité et de la transparence des processus électoraux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Passer en revue les tendances de ces dix dernières années en matière de nouvelles technologies et en évaluer l'impact sur les processus électoraux ;
- Fournir une plateforme aux OGE afin de partager les leçons tirées de l'introduction des TIC dans les élections ;
- Identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;

- Examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- Réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

À la suite de cette activité, les partenaires organisateurs élaboreront une Déclaration visant à fournir au public ciblé une série de recommandations dans le but de garantir une utilisation durable des technologies dans les processus électoraux.

3. Participants

L'atelier rassemblera plus d'une quarantaine de participants venant d'Afrique et du reste du monde. Les participants comprendront :

- Des représentants d'Organismes de gestion des élections
- Des membres des équipes informatiques d'Organismes de gestion des élections
- Des experts en technologies électorales
- Des représentants d'organisations internationales.

4. Méthodologie

L'atelier se tiendra sur deux jours et consistera en cinq à six discussions thématiques. Chaque panel de deux heures portera sur un thème spécifique et comprendra 3 à 4 présentations d'environ 20 à 30 minutes chacune. Ces présentations seront faites par des experts dans le but de partager les connaissances théoriques et/ou les expériences pratiques à partir d'études de cas ayant fait l'objet d'une sélection préalable. À la fin de chaque panel, la plénière sera invitée à participer aux discussions et aux débats sur le problème abordé.

Exemples illustratifs de panels éventuels :

- Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologies dans les processus électoraux ;
- L'utilisation des TIC dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps ;
- Le processus décisionnel quant à l'adoption des nouvelles technologies dans le processus électoral : études de faisabilité, évaluation des besoins, sécurité, évaluation et autres facteurs permettant de prendre une décision définitive ;
- Processus d'approvisionnement : étude de marché (y compris l'utilisation de logiciels libres), développement du cahier des charges, processus d'appel d'offres et rédaction de contrat avec le fournisseur ;
- Renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion et de l'entretien des solutions technologiques – enseignements tirés ;
- Élections et technologies ces dix prochaines années : tendances émergentes et innovations.

Avant l'atelier, les organisateurs inviteront les OGE de certains pays à préparer des présentations d'études de cas.



5. Langues

L'atelier se tiendra dans plusieurs langues afin d'assurer une large participation. L'interprétation simultanée sera disponible en anglais, en français et en portugais.

6. Lieu

Praia, Cap-Vert.

7. Partenaires

À ce jour, les partenaires organisateurs proposés sont les suivants :

- Comissão Nacional de Eleições (CNE) de Cabo Verde ;
- IDEA International;
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) ;
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

8. Documents

Pour les participants intéressés, sont proposés les documents d'information suivants, qui ont été développés par International IDEA dans le domaine des élections et des technologies :

- IDEA International : Introducing Electronic Voting: Essential Considerations
- IDEA International : The Use of Open Source Technology in Elections
- IDEA International : Certification of ICTs in Elections
- IDEA International : Electoral Law Reform in Africa: Insights into the Role of EMBs and Approaches to Engagements
- IDEA International : Open Data in Electoral Administration
- IDEA International : Introducing Biometric Technology in Elections
- GTC CE/PNUD sur l'assistance électorale & IDEA International : Procurement Aspects of Introducing ICT Solutions in Electoral Processes - The Specific Case of Voter Registration
- ACE Topic Area: Results Management Systems (*également disponible en français*)
- EISA : Voter Registration in Africa: A Comparative Analysis
- Biometric Elections in Poor Countries: Wasteful or a Worthwhile Investment?, Center for Global Development Working Paper 435, Août 2016

Le site internet du Réseau du avoir électoral ACE propose des documents supplémentaires sur les élections et les TIC en anglais et en français.

Annexe B : Programme de l'Atelier

Jour 1 – mercredi 22 novembre 2017

9h00	Cérémonie d'ouverture	<p>Madame Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, Présidente, Commission nationale des élections</p> <p>Monsieur Cyrille Zogo Ondo, Spécialiste de programme, Organisation internationale de la Francophonie</p> <p>Professeur Adebayo Olukushi, Directeur régional Afrique et Asie de l'Ouest, International IDEA</p> <p>Général Siaka Sangaré, Président du RECEF, Délégué général aux élections du Mali</p> <p>Monsieur Ingénieur Jorge Santos, Président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert</p>
10h15	Photographie de famille	
10h30	Pause santé	
10h55	Présentation de la programmation du séminaire	
11h00	Atelier 1 : Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologie dans les processus électoraux	<p>Au cours des dix dernières années, de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ont été introduites dans les processus électoraux. Un certain nombre de pays se sont tournés vers de nouvelles solutions technologiques dans le but notamment d'améliorer l'intégrité des processus électoraux et de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. L'introduction des TIC dans le processus électoral suscite de l'intérêt, mais aussi des inquiétudes, parmi les électeurs et les professionnels électoraux de partout dans le monde. Cet atelier propose de réaliser un état des lieux des technologies utilisées dans le cycle électoral, principalement en Afrique, mais également en Europe et en Amérique du Nord. Il dresse un bilan des tendances observées et il présente les enjeux et les leçons apprises de cette décennie.</p> <p>Modératrice Madame Badrieh M.A. Al-Balbisi, <i>Secrétaire-Général du Réseau des OGE Arabes</i></p> <p>Le bilan de l'utilisation de la technologie dans le monde Peter Wolf, <i>Directeur technique, IDEA International</i></p> <p>Quelques exemples d'innovations technologiques en Afrique de l'Ouest= Mathias Hounkpe, <i>Administrateur du programme gouvernance politique et consolidation démocratique à OSIWA</i></p> <p>L'intégration des nouvelles technologies électorales: l'expérience irakienne Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir, <i>Directeur NTIC, Commission électorale, Irak</i></p> <p>Les principaux enjeux et les leçons apprises en matière de technologie électorale Mike Yard, <i>Expert électoral, IFES</i></p>
13h00	Déjeuner offert aux participants par le RECEF et International IDEA	



14h30	<p>Atelier 2 : L'utilisation des technologies dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps</p>	<p>L'introduction des technologies de l'information et des communications (TIC) a eu un grand impact sur l'évolution des processus électoraux. La planification des cycles électoraux est plus complexe, le coût de l'organisation des élections a augmenté et l'octroi d'importants contrats à des entreprises internationales fait désormais partie de la réalité de plusieurs pays.</p> <p>Cet atelier a pour objectif d'identifier des principes fondamentaux qui doivent être respectés pour assurer l'intégrité du processus électoral et favoriser la confiance des acteurs. À partir du bilan des expériences de la dernière décennie, il expose des conditions favorisant une introduction des technologies efficace et durable.</p> <p>Modérateur Hery Rakotomanana, <i>Président de la Commission électorale nationale indépendante de Madagascar</i></p> <p>Une longue expérience avec les technologies dans les élections : les expériences des Philippines Al Pereno, <i>Membre de la Commission des élections des Philippines</i></p> <p>Les listes électorales et les cartes d'identification au Mali : bilan des dernières années Général Siaka SANGARÉ, <i>Délégué général des élections du Mali et président du RECEF</i></p> <p>L'utilisation des technologies dans les élections au Cap-Vert : bilan et perspectives Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, <i>Présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert</i></p> <p>L'impact des nouvelles technologies sur l'ensemble du cycle électoral : le cas du Brésil Elmano Amancio De Sa Alves, <i>Conseiller au Département des technologies de l'information et des communications Tribunal électoral supérieur du Brésil</i></p>
-------	--	---

Jour 2 – jeudi 23 novembre 2017

8h30	<p>Atelier 3 : Le processus décisionnel quant à l'adoption de nouvelles technologies dans le processus électoral : étude de faisabilité, évaluation des besoins, de la sécurité et évaluation d'autres facteurs permettant de prendre une décision</p>	<p>Cet atelier a pour objectif de discuter du processus décisionnel menant à l'introduction d'une nouvelle technologie dans le processus électoral. Dans certains pays, des technologies ont été introduites sans études préliminaires, ce qui a parfois provoqué une diminution de la confiance dans les processus électoraux.</p> <p>Cet atelier propose d'analyser une situation donnée avec une approche globale, en présentant les étapes que doit comporter un processus décisionnel, ainsi que les principaux facteurs à considérer. Une grille d'analyse permettant une évaluation complète de la situation, qui pourrait être utilisée comme un outil d'aide à la décision, est proposée aux participants.</p> <p>Modératrice Catherine Lagacé, <i>Secrétaire générale du RECEF et du Directeur général des élections du Québec</i></p> <p>De l'identification des objectifs à la proposition de solutions : les étapes du processus décisionnel Karine Morin, <i>Chef de Cabinet à Élections Canada</i></p> <p>Étude de faisabilité et grille d'analyse globale - le cas du vote électronique en Namibie Ulrich Freyer, <i>Commissaire à la Commission électorale de Namibie</i></p> <p>Facteurs à considérer dans le choix d'un fournisseur – l'expérience de la Guinée Mc Amadou Salif Kébé, <i>Président, Commission électorale nationale indépendante de la Guinée</i></p> <p>Les enjeux politiques et juridiques de la sécurité informatique et technologique dans le processus électoral roumain Christian-Alexandru Leahu, <i>Chef du département législatif, Autorité électorale permanente de Roumanie</i></p>
10h30	Pause santé	
11h00	<p>Atelier 4 : Processus d'approvisionnement technologique et renforcement des capacités nationales dans la gestion et l'entretien des solutions technologiques</p>	<p>Une fois la décision prise de se tourner vers l'utilisation d'une technologie pour améliorer une facette du processus électoral, il faut choisir la meilleure option possible au meilleur coût. Les différentes étapes d'un processus d'approvisionnement doivent alors être considérées avec une bonne planification.</p> <p>De plus, une mise en œuvre réussie de l'introduction d'une nouvelle technologie demande une bonne planification au sein de l'organisme de gestion des élections qui est responsable du bon déroulement des élections, afin de bien encadrer le travail qui doit être réalisé.</p> <p>Cet atelier vise à mieux comprendre les principes et les règles à adopter lors d'un processus d'approvisionnement. Il présente également les bonnes pratiques à adopter de manière à favoriser une intégration technologique réussie, tout en assurant le développement d'une expertise interne et l'entretien de la technologie entre les cycles électoraux.</p> <p>Modérateur Thiago Fini Kanashiro, <i>Conseiller Principal pour la Gestion électorale, Tribunal Supérieur pour les élections, Brésil</i></p> <p>Gestion et entretien des solutions technologiques en Mauritanie Mohamed Ould N'Tilitt, <i>Directeur de l'informatique et du fichier électoral à la CENI de Mauritanie</i></p> <p>Le rôle des organismes de gestion des élections dans le développement de l'expertise technologique : étude de cas du Québec Sébastien Allard, <i>Directeur des ressources informationnelles au Directeur général des élections du Québec</i></p> <p>Étude de cas jordanienne : approvisionnement des technologies électORALES Monsieur Mahmood Zain, <i>Directeur NTIC à la Commission électorale nationale de la Jordanie</i></p>
13h00	Déjeuner	



14h30	Atelier 5 : Les élections et la technologie dans la prochaine décennie : tendances émergentes et innovations	<p>La dernière décennie a été celle de l'introduction de la biométrie en Afrique et de nouveaux mécanismes de vote appuyés par des terminaux de vote dans certains pays. Le moment est propice pour évaluer les tendances émergentes et pour discuter de la façon dont elles peuvent améliorer les processus électoraux au cours de la prochaine décennie.</p> <p>En parallèle, les possibles fraudes informatiques constituent une préoccupation dans plusieurs pays qui évaluent les meilleures approches pour empêcher l'interférence ou la fraude électorale. Cet atelier permettra d'échanger sur l'avenir de certaines technologies et présentera les nouvelles tendances observées.</p> <p>Modératrice Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, <i>Présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert</i></p> <p>Les listes électorales et les cartes d'électeurs au Sénégal : approvisionnement technologique et expertise nationale Issa SALL, <i>Commissaire à la Commission électorale nationale autonome du Sénégal</i></p> <p>Les principales tendances émergentes en matière de technologie électorale Fabio Bargiacchi, <i>Directeur exécutif, Centre européen d'appui aux élections</i></p> <p>Les avancés à surveiller en matière de technologie électorale – l'approche de l'Afrique du Sud Melanie Du Plessis, <i>Directrice NTIC à la Commission électorale de l'Afrique du Sud</i></p>
16h30	Pause santé	
17h00	Synthèse des travaux de l'Atelier de réflexion	

Annexe C : Liste des participants

BÉNIN	<p>M. Freddy Thierry Houngbedji Commissaire chargé des relations publiques, du recrutement des agents électoraux et des archives Commission électorale nationale autonome Cotonou, Bénin</p> <p>M. Orouganni Yarou Commission électorale nationale autonome Cotonou, Bénin</p>
BURUNDI	<p>Mme Annonciate Niyonkuru Vice-présidente Commission électorale nationale indépendante Bujumbura, Burundi</p>
CANADA	<p>Mme Karine Morin Chef de cabinet Élections Canada Gatineau, Canada</p>
CAP-VERT	<p>Mme Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves Présidente Commission nationale des élections Praia, Cap-Vert</p>
CÔTE D'IVOIRE	<p>M. Sourou Koné Premier vice-président Commission électorale indépendante Abidjan, Côte d'Ivoire</p>
GUINÉE	<p>Me Amadou Salifou Kébé Président Commission électorale nationale indépendante Conakry, Guinée</p> <p>M. Jacques Gbonimy Commissaire et directeur du département Formation et accréditation Commission électorale nationale indépendante Conakry, Guinée</p> <p>M. Oumory Sano Trésorier Commission électorale nationale indépendante Conakry, Guinée</p>



GUINÉE-BISSAU	<p>M. Idrîça Djalo Secrétaire exécutif adjoint Commission nationale des élections Bissau, Guinée-Bissau</p> <p>M. Braïma Tura Directeur des statistiques et de l'informatique Commission nationale des élections Bissau, Guinée-Bissau</p>
HAÏTI	<p>M. Carlos Hercule Membre du Conseil électoral provisoire Port-au-Prince, Haïti</p> <p>M. Roger Jean-Philippe Augustin Membre du Conseil électoral provisoire Port-au-Prince, Haïti</p>
MADAGASCAR	<p>M. Hery Rakotomanana Président Commission électorale nationale indépendante Antananarivo, Madagascar</p>
MALI	<p>Général Siaka Sangaré Président du RECEF Délégué général aux élections du Mali Bamako, Mali</p> <p>M. Évariste Fousseï Camara Commissaire Commission électorale nationale indépendante Bamako, Mali</p>
MAURITANIE	<p>M. Mohamed Ould N'Tilitt Directeur de l'informatique et du fichier électoral Commission électorale nationale indépendante Nouakchott, Mauritanie</p>
QUÉBEC	<p>Mme Catherine Lagacé Secrétaire générale du RECEF Adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale Secrétaire générale pour le Directeur général des élections du Québec</p> <p>M. Sébastien Allard Directeur des ressources informationnelles pour le Directeur général des élections du Québec</p> <p>M. Simon Mélançon Conseiller en coopération internationale pour le Directeur général des élections du Québec et le RECEF</p> <p>Mme Marie-Christine Ross Conseillère en coopération internationale pour le Directeur général des élections du Québec</p>
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	<p>Mme Marie-Madeleine N'kouet Hoornaert Présidente Autorité nationale des élections Bangui, République centrafricaine</p> <p>M. Julius Rufin Ngouade-Baba Rapporteur général Autorité nationale des élections Bangui, République centrafricaine</p>
RÉPUBLIQUE DE MAURICE	<p>M. Dhamarjai Mulloo Commissaire Bureau du Commissaire électoral Port-Louis, République de Maurice</p>

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	M. Jonathan Seke Mavinga Directeur du Centre National de Traitement Commission électorale nationale indépendante Kinshasa, République démocratique du Congo
ROUMANIE	M. Gabriel Sauca Directeur de la coordination du système informationnel électoral et national Autorité électorale permanente de Roumanie Bucarest, Roumanie M. Cristian-Alexandru Leahu Chef du département législatif Autorité électorale permanente de Roumanie Bucarest, Roumanie
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	M. Alberto Neto Pereira Président Commission électorale nationale Sao Tomé, Sao Tomé-et-Principe
SÉNÉGAL	M. Issa Sall Commissaire Commission électorale nationale autonome Dakar, Sénégal
UNION DES COMORES	M. Said Mze Dafine Secrétaire général Commission électorale nationale indépendante Moroni, Union des Comores
AFRIQUE DU SUD	Mme Melanie Du Plessis Directrice chargée des nouvelles technologies de l'information et de la communication Commission électorale de l'Afrique du Sud Pretoria, Afrique du Sud
BOTSWANA	M. Dintle Sparkie Rapoo Chargé d'information et de formation Commission électorale indépendante Gaborone, Botswana
BRÉSIL	M. Thiago Fini Kanashiro Conseiller principal Tribunal électoral supérieur Brasilia, Brésil M. Elmano Amancio De Sa Alves Conseiller Département des technologies de l'information et de la communication Tribunal électoral supérieur Brasilia, Brésil
IRAQ	M. Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir Directeur chargé des nouvelles technologies de l'information et de la communication Haute commission électorale indépendante Bagdad, Irak
JORDANIE	M. Mahmood Zain Directeur chargé des nouvelles technologies de l'information et de la communication Commission électorale indépendante Amman, Jordanie
LYBIE	M. Aladdin Ahmed Taher Sooni Développeur web Haute Commission électorale nationale Tripoli, Libye M. Abdulathim Faraj Misbah Aqeel Développeur web Haute Commission électorale nationale Tripoli, Libye



MOZAMBIQUE	M. Apolinario Joao Commissaire Commission électorale nationale Maputo, Mozambique
NAMIBIE	M. Ulrich Freyer Commissaire Commission électorale de la Namibie Windhoek, Namibie
NIGÉRIA	M. Chidi Nwafor Directeur chargé des nouvelles technologies de l'information et de la communication Commission électorale nationale indépendante (Independent National Electoral Commission, INEC) Abuja, Nigéria
PHILIPPINES	M. Al Pereno Membre de la Commission Commission pour les élections Manille, Philippines
PORTUGAL	M. Joao Almeida Membre de la Commission Commission électorale nationale Lisbonne, Portugal
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	Mme Zahra Kamil Spécialiste de programme Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique Organisation internationale de la francophonie Paris, France M. Cyrille Zogo Ondo Spécialiste de programme Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique Organisation internationale de la francophonie Paris, France
IDEA INTERNATIONAL	Pr. Adebayo Olukoshi Directeur régional pour l'Afrique et l'Asie de l'Ouest IDEA International Addis Abeba, Éthiopie M. Brook Teshome Coordonnateur de programme IDEA International Addis Abeba, Éthiopie M. Nicholas Matatu Chargé de programme IDEA International Addis Abeba, Éthiopie Mme Emna Zghonda Chargée de programme IDEA International Tunis, Tunisie M. Peter Wolf Directeur technique IDEA International Stockholm, Suède
ORGANISATION DES ORGANISMES DE GESTION DES ÉLECTIONS ARABES	Mme Badrieh M. A. Al-Balbisi Secrétaire générale Organisation des OGE arabes (Arab Electoral Management Bodies Organization, Arab EMBS)

OSIWA	M. Mathias Hounkpe Responsable du Programme gouvernance Institut ouest de la société civile d'Afrique de l'Ouest (OSIWA) Dakar, Sénégal
CENTRE EUROPÉEN D'APPUI AUX ÉLECTIONS (ECES)	M. Fabio Bargiacchi Directeur exécutif Centre européen d'appui aux processus électoraux Bruxelles, Belgique M. David Le Notre Chef de projet au Nigeria Centre européen d'appui aux processus électoraux
FONDATION INTERNATIONALE POUR LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX	M. Mike Yard Expert électoral IFES Tunis, Tunisie
FORUM DES COMMISSIONS ÉLECTORALES DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE	Mme Hilda Modisane Coordonnatrice Forum des commissions électorales des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Electoral Commissions Forum of SADC countries, ECF-SADC) Gaborone, Botswana

A propos des organisations



IDEA International

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie dans le monde, laquelle est à la fois une aspiration humaine universelle et un moteur du développement durable. Pour ce faire, nous contribuons à la mise en place, au renforcement et à la protection d'institutions et processus politiques démocratiques à tous les niveaux. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les processus, acteurs et institutions démocratiques sont non seulement inclusifs et responsables, mais suscitent également un développement durable qui bénéficie à tous.

Nos activités se concentrent sur trois grands domaines d'influence : les processus électoraux, les processus d'élaboration de la constitution, ainsi que la participation et la représentation politiques. L'égalité des sexes et l'inclusion, la sensibilisation au conflit et le développement durable sont autant de questions qui sont intégrées à l'ensemble de nos domaines d'intervention.

IDEA International œuvre sur plusieurs fronts : il fournit une analyse sur les tendances démocratiques mondiales et régionales ; produit des données comparatives relatives aux bonnes pratiques démocratiques internationales ; offre aux acteurs engagés dans les processus démocratiques une assistance technique et contribue au renforcement de leurs capacités en matière de réforme démocratique ; et engage un dialogue sur les questions qui relèvent du débat public sur la démocratie et sa mise en place.

Notre siège se trouve à Stockholm et nous avons des bureaux régionaux et de pays en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. IDEA International est un observateur permanent auprès des Nations Unies.

<<http://www.idea.int>>

Réseau des compétences électorales francophones

Le Réseau des compétences électorales francophones est une association regroupant des commissions et des administrations électorales de l'espace francophone. Il œuvre en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'idée de créer un tel réseau est née à la fin des années 1990, alors qu'un grand nombre de pays de l'Afrique et de l'Europe de l'Est tenaient leurs premières élections démocratiques. Cette volonté a été réaffirmée en 2000 à Bamako, au Mali, dans le cadre du Symposium international sur le

bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. C'est lors de cet important rendez-vous que la Déclaration de Bamako a été adoptée.

Le RECEF a comme objectif de favoriser la tenue régulière de scrutins libres, fiables et transparents. Pour atteindre ce but, il s'emploiera notamment à (i) soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes; (ii) favoriser le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques; (iii) promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens aux scrutins; (iv) encourager la recherche relative aux élections; (v) établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF; et (vi) réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face. Le RECEF compte actuellement 29 membres et a réalisé plusieurs publications sur les élections.

<<http://recef.org>>

Comissão Nacional de Eleições de Cabo Verde

La *Comissão Nacional de Eleições* ou la Commission nationale des élections (CNE) est l'organe chargé de l'administration électorale au Cap-Vert. La CNE a été créé en tant qu'organe indépendant et permanent par la loi 112 / IV / 94 en 1994, mettant fin au système de commissions ad hoc pour chaque élection. En 2007, sa composition a été modifiée et son mandat élargi suite à l'adoption de la loi 17 / VII / 2007. La CNE est responsable de l'organisation et de la supervision des élections nationales et locales au Cap-Vert. Elle a également une mission civique importante dans l'éducation des citoyens sur tous les aspects du processus électoral. Le CNE a joué un rôle important dans la contribution au développement et à la consolidation de la démocratie au Cap-Vert.

<<https://www.cne.cv>>

Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs, totalisant une population de 900 millions de personnes. Le Rapport sur la langue française 2010 établit à 220 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Les actions menées par la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (DDHDP) visent à consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'état de droit, et à contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix 57 États et gouvernements membres.

<<https://www.francophonie.org>>

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm SUÈDE
Courriel : publications@idea.int
Site Internet : <https://recef.org>

Réseau des compétences électorales francophones
Édifice René-Lévesque, 3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5 CANADA
Courriel : recef@dgeq.qc.ca
Site Internet : <http://www.idea.int>